

EXCLUSIF. Jean-Michel Blanquer dévoile le protocole sanitaire de la rentrée scolaire

Présence dans les classes, campagne de vaccination, tests... Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, dévoile le protocole qui s'appliquera en septembre dans les établissements scolaires. "Il n'y aura pas de passe sanitaire à l'école", insiste-t-il.

"*Touche pas à mes enfants !*" Le slogan s'est affiché, samedi, sur des pancartes lors des rassemblements anti-passe sanitaire. Les manifestants étaient 175.503 dans plus de 200 villes, selon le ministère de l'Intérieur (214.845 la semaine passée). Certains s'opposent aussi à la vaccination des 12-17 ans, dont ils craignent qu'elle s'étende aux plus jeunes. Les adolescents, pourtant, répondent présent : plus de 55% d'entre eux ont reçu au moins une dose, comme plus de 70% de la population. De quoi permettre au ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, de s'afficher serein, malgré l'intense circulation du variant Delta qui pèse sur le retour en classe, le 2 septembre, de plus de 12 millions d'élèves. C'est donc, annonce-t-il, au niveau 2 du protocole sanitaire que se fera la rentrée, sans cours à distance.

Le protocole prévoit quatre niveaux d'alerte en fonction du contexte sanitaire et autant de scénarios. Lequel va s'appliquer à la rentrée ?

L'évolution de la situation sanitaire nous conduit à retenir le niveau 2, celui qui nous permet d'avoir la rentrée la plus normale possible, avec les élèves en classe, tout en préservant la santé de chacun. Ce protocole s'appuie sur des mesures sanitaires qui ont fait leurs preuves – comme les gestes barrière, le nettoyage des locaux, la stratégie "tester, alerter, protéger" – auxquelles s'ajoute désormais la vaccination dès l'âge de 12 ans. Nous ne disposons pas de cet atout lors de la précédente rentrée, qui s'était d'ailleurs bien passée. J'ai écouté les organisations syndicales cette semaine et nous continuons à dialoguer sur tous les enjeux de mise en œuvre. Par exemple, nous avons encore modifié le protocole samedi, pour interdire les sports de contact à l'intérieur au niveau 2.

Y aura-t-il des adaptations locales ?

La situation est grave aux Antilles et pourrait le devenir en Guyane : nous prendrons la semaine prochaine des mesures spécifiques, qui pourraient aller au-delà du niveau 4. A la Réunion, nous avons pu faire la rentrée au niveau 2 et les retours sont positifs. Le gouvernement polynésien, compétent en la matière, a pris samedi la décision de fermer les écoles, collèges et lycées dans le cadre d'un confinement général dû à la situation sanitaire très dégradée. En mé-

tropole, on se réserve la possibilité d'adapter le protocole à l'échelle locale, s'il y avait des évolutions qui le justifiaient mais, pour l'instant, les conditions de la rentrée seront identiques partout.

Sur quels critères vous appuyez-vous ?

Nous prenons en compte les indicateurs généraux de l'épidémie établis par les autorités de santé, comme le taux d'incidence ou la pression hospitalière, mais aussi des éléments propres à l'Éducation nationale, comme le taux de vaccination des adultes et des élèves. Nos enquêtes indiquent que la très grande majorité des enseignants s'est déjà fait vacciner, au-delà même des résultats observés dans l'ensemble de la population ! Et plus de 55% des 12-17 ans ont déjà reçu au moins une dose, alors qu'on parlait de presque zéro au début des vacances d'été. C'est encourageant. Ce mouvement va se poursuivre puisque nous lançons une campagne vaccinale dans tous les établissements.

Comment va-t-elle se dérouler ?

Notre approche est pragmatique : dans tous les collèges et lycées de France, élèves et personnels auront accès au vaccin, à proximité ou au sein même de leur établissement. Les préfets, les académies et les agences régionales de santé travaillent en ce moment même au plus près du terrain, département par département, pour déterminer le nombre de centres éphémères à mettre en place, en fonction notamment des taux de vaccination locaux.

Peut-on imaginer des sorties scolaires pour se rendre dans un centre de vaccination ?

Il ne s'agit pas de sorties scolaires. Selon les situations, soit des équipes mobiles viendront vacciner dans les établissements, soit nous organiserons le déplacement des élèves volontaires, en lien avec les services de santé, vers les centres de vaccination. Cette organisation sera opérationnelle dès la rentrée. Nous voulons aller le plus vite possible.

Quelle est la procédure en cas d'infection au collège et au lycée ?

Nous appliquerons la même logique que pour les adultes. En cas de contamination, l'établissement détermine les contacts à risque de l'élève concerné ; les parents sont

informés que leur enfant est contact à risque et doit donc s'isoler sept jours en suivant son enseignement à distance. Mais comme pour les adultes, cette période d'isolement ne s'appliquera pas aux élèves vaccinés ou immunisés [ayant eu le Covid au cours des deux derniers mois]. Dans ce cas, l'élève continue à se rendre au collège ou au lycée sur la base d'une attestation des parents, sachant que l'Assurance maladie pourra vérifier le statut vaccinal des contacts à risque. Cette procédure vaut pour l'ensemble des collégiens, y compris les élèves de sixième qui n'ont pas l'âge d'être vaccinés. Dans le primaire, les enfants n'ayant pas l'âge pour être vaccinés, la règle reste la fermeture de toute la classe pour sept jours en cas de contamination d'un élève.

Comment garantir le respect du secret médical ?

Les parents sont libres de ne pas dire si leur enfant est vacciné ou non, mais cela relève de leur responsabilité individuelle et cela déterminera la possibilité pour l'élève cas contact d'être isolé ou de continuer à fréquenter les cours. Je crois qu'il faut que tout le monde retrouve un peu de sérénité sur ces questions : autrefois, personne ne considérait la vaccination contre la rougeole comme une information sensible. Et personne ne peut présenter le vaccin comme un amoindrissement des libertés. Au contraire, il est l'ennemi du virus et nous permet donc de restaurer notre liberté.

Assumez-vous cette différence de traitement entre les vaccinés d'un côté et, de l'autre, les non-vaccinés et les moins de 12 ans ?

Nous partons de la même règle que pour le reste de la population : une personne cas contact qui est vaccinée n'est pas soumise à une période d'isolement. Pourquoi ne pas l'appliquer également aux collégiens et lycéens ? Notre boussole, depuis mars 2020, est de faire perdre le moins possible de journées de cours aux élèves. Au lieu de fermer des classes entières en grand nombre, comme dans d'autres pays, notre stratégie permettra d'avoir un pourcentage minime d'élèves privés d'école pendant une période relativement courte : l'isolement ne dure que sept jours.

Regrettez-vous d'avoir évoqué des enfants non vaccinés "évincés" ?

Il s'agit d'un terme technique employé couramment par les autorités de santé. Mais le mot le plus adapté est "protégés" : un élève non vacciné est dans une situation plus risquée qu'un élève qui a reçu au moins une injection. Lui demander de rester chez lui en cas de contact à risque, c'est le protéger et protéger les autres. J'ajoute que, dans cette hypothèse, la continuité pédagogique s'organise.

Les élèves non vaccinés pourront-ils participer aux sorties scolaires ?

Bien sûr. Les élèves bénéficieront d'un accès sans passe dans les lieux qui disposent de créneaux réservés à l'activité scolaire, comme les piscines ou les bibliothèques. En revanche, lorsqu'ils sont mélangés avec du public, par exemple dans les musées, le passe sanitaire s'appliquera. Mais le passe ne contraint pas à la vaccination puisqu'on peut aussi recourir à un test.

Sauf que ces tests vont devenir payants, ce qui peut engendrer une inégalité scolaire...

Le principe de gratuité est essentiel en milieu scolaire. Les précisions seront apportées dans les prochains jours.

Les parents devront-ils présenter leur passe pour accompagner une sortie scolaire ou participer à un conseil de classe ?

Quand ils accompagnent une sortie dans un lieu extérieur, les parents sont soumis aux mêmes règles que les enfants. S'il s'agit d'entrer dans un établissement scolaire, il n'y aura pas de passe, ni pour les élèves, ni pour les parents, ni pour les enseignants. L'école doit rester accessible à tous, c'est pourquoi il n'y aura pas de passe sanitaire. C'est notre philosophie depuis le début de la crise.

Envisagez-vous d'étendre le passe sanitaire aux professeurs, comme en Italie ?

Non, je le répète, ce ne serait ni légitime, ni souhaitable, ni utile : l'immense majorité des enseignants est vaccinée ou prête à se faire vacciner. Nous sommes dans une logique de confiance et de responsabilité.

Face aux fausses informations, les enseignants ont-ils pour mission d'expliquer comment fonctionne le vaccin ?

Bien sûr. Dès la fin du XIXe siècle, l'école a permis de diffuser les messages de santé publique. Elle a joué un rôle décisif pour

deux des trois grands facteurs qui ont amélioré l'espérance de vie au XXe siècle : l'hygiène, la vaccination et les antibiotiques. La contestation de la vaccination est un phénomène à prendre au sérieux. Il suppose de respecter les convictions de chacun, mais aussi d'affirmer le rôle de l'école des Lumières, celle de la raison et de la preuve scientifique.

Pourquoi ne pas rendre obligatoire l'installation de capteurs de CO2 ?

Je veux le généraliser. Il y a un consensus scientifique pour équiper les classes car cela permet de mesurer le besoin d'aération. Mais je veux le faire en partenariat avec les collectivités locales, dont c'est la compétence, plutôt que par la contrainte. Nous aiderons même celles qui auraient des difficultés pour aller vite dans cet investissement nécessaire et raisonnable. S'agissant des purificateurs d'air, les autorités sanitaires nous ont toujours demandé de faire preuve de discernement. Rien ne remplace le fait d'ouvrir les fenêtres. Ces purificateurs d'air peuvent être utiles surtout pour certaines salles impossibles à aérer suffisamment par les fenêtres.

En mai, vous aviez fixé comme objectif de pratiquer deux autotests par semaine pour les personnels et un pour les lycéens. Ce chiffre a-t-il été atteint ?

Cet objectif a été atteint pour les adultes et il a progressé chez les lycéens. Nous allons poursuivre cette politique d'autotests, mais dans une stratégie de ciblage plus que de filet, qui était pertinent pour repérer des clusters. Dans la situation actuelle, avec un grand nombre de vaccinés, il faut être capable de tester de manière rapide et ciblée. Dans le primaire, nous gardons une stratégie de dépistage massif avec un objectif de 600 000 tests salivaires hebdomadaires. Un chiffre que nous avons atteint en juin.

Le hashtag *TouchezPasAuxEnfants* rencontre un écho croissant sur les réseaux sociaux. Craignez-vous que le sujet de la vaccination des plus jeunes crée de nouvelles crispations ?

Nous n'avons jamais pris de décision à la lumière des hashtags. Nous nous fondons sur des critères scientifiques objectifs, puisés auprès du conseil scientifique, de la Haute Autorité de santé et de la Société française de pédiatrie. Notre bateau, nous l'avons conduit comme ça et c'est ainsi, avec le soutien du Président et du Premier

ministre, que nous avons pu maintenir les écoles ouvertes au maximum l'an dernier, dans l'intérêt des enfants.

Dans une tribune parue jeudi dans *Le Monde*, une trentaine d'enseignants et de médecins jugent "impensable d'envisager une reprise au niveau 2 du protocole sanitaire, alors que le taux d'incidence chez les 0-19 ans est cinq fois supérieur à celui de la rentrée 2020". Comment réagissez-vous ?

Tous les points de vue et toutes les contributions sont utiles et nous les prenons en compte. Je retiens de ce texte plusieurs éléments comme le maintien du port du masque dès l'école élémentaire ou l'hygiène des locaux. Mais nous assumons aussi de prendre nos responsabilités. Avec le même niveau d'incidence à la rentrée dernière, on déclarait l'état d'urgence sanitaire. Cette fois, nous bénéficions des effets de la vaccination. Une tribune similaire avait été publiée l'année dernière : si je l'avais écoutée, j'aurais reporté la rentrée. Et chacun peut voir aujourd'hui que ça aurait été une grave erreur. Ce texte tente de faire croire que l'école aurait été le talon d'Achille de la gestion de crise, alors qu'elle a été un point fort de la France. J'aimerais qu'on reconnaisse que nous avons su prendre des décisions qui ont permis de sauver l'année scolaire 2020-2021 et que l'on ne retrouve pas la même volonté de polémique à chaque étape. J'en appelle au sens de l'intérêt général.

La rentrée ne risque-t-elle pas d'alimenter l'épidémie ?

Le virus circule dans toutes les tranches d'âge, et les enfants scolarisés n'y échappent pas. Mais il est faux de dire que le milieu scolaire serait plus propice qu'un autre à la diffusion du virus. Le bilan de l'année dernière montre que les établissements ont su faire respecter les gestes barrière et il y aura à présent des campagnes de vaccination. Les enseignants ont été une catégorie socio-professionnelle moins contaminée que les autres. Et, bien entendu, nous restons capables de faire évoluer les choses en fonction de la situation sanitaire générale.